

## « ON NE PEUT PAS ETRE PARENTS TOUT SEULS »

Frédéric Jésus\*

« *On ne peut pas être parents tout seuls* » ont affirmé, le 5 décembre 2005, à Paris, ceux que l'Association des collectifs enfants/parents/professionnels (ACEPP) avait réunis dans le cadre d'une Journée de réflexion et d'échanges des « Universités populaires de parents » mises en place à son initiative.

Ces parents ne faisaient pas appel à plus de surveillance, de « responsabilisation » et de sanctions, mais à plus de solidarité, d'accompagnement et de bienveillance. Ils n'entendaient pas démissionner de leurs rôles éducatifs en les déléguant à l'aveuglette autour d'eux, mais réunir les moyens et les forces d'assumer leurs engagements, individuellement et collectivement, dès aujourd'hui et pour demain.

Ces parents parlaient juste, et à juste titre. Tous les parents savent que l'éducation des enfants est une mission importante : elle consiste à construire l'avenir de la société non pas en « dressant » les enfants, mais en les élevant, jour après jour, à la hauteur de l'exercice, exigeant, de leur future citoyenneté. Ils savent aussi que c'est une mission complexe : il faut réussir à tous les âges, de la petite enfance à l'entrée dans l'âge adulte, à la fois à tenir la main des enfants et à la lâcher, à garantir simultanément leur protection et leur émancipation.

L'engagement requis des parents, à travers l'éducation familiale, consiste à assurer cette belle, tendre mais délicate mission pendant au moins 18 ans, et ceci en de nombreuses circonstances, répétitives ou inédites, de la vie quotidienne. Les professionnels qui contribuent à leurs côtés à l'éducation des enfants, et qui sont formés à cet effet, n'interviennent quant à eux que pendant quelques jours ou quelques mois, et chacun dans un domaine de compétences bien délimité. Parce que, eux aussi, ont ou sont des parents, ces professionnels devraient se montrer sensibles à l'ampleur de la responsabilité ainsi confiée, en première ligne et sur la durée, aux parents de toutes conditions.

Il est acquis de plus ou moins longue date que les professionnels de l'accueil de la petite enfance, de l'univers scolaire, des temps libres et des loisirs et parfois de l'action socio-éducative viennent relayer, compléter et prolonger les apports essentiels des parents et des familles. Cette coopération, pour conflictuelle qu'elle soit de temps à autre, est l'expression d'un pacte fondamental, garanti et concrétisé par une volonté politique, qui est notamment destiné à corriger les inégalités sociales en mobilisant les solidarités collectives, nationales et de proximité.

Le plus souvent, les parents n'attendent pas des professionnels et des élus qu'ils se placent au dessus d'eux (dans une relation de surveillance), ni en dessous d'eux (dans une relation de soutien génératrice de dette), ni derrière eux (dans une relation de suivi), ni devant eux (dans une relation de guidance), mais plutôt à côté d'eux, dans une relation d'accompagnement. Les parents ne souhaitent pas non plus être placés « au centre » d'un dispositif de contrôle panoptique qui les amènerait à leur tour à installer leurs enfants au centre d'une conception répressive (et régressive) de l'autorité parentale privilégiant l'interdiction sur l'autorisation, la

---

\* Médecin, pédopsychiatre, cadre territorial. Administrateur de la section Française de Défense des Enfants International. Auteur de « *Co-éduquer – Pour un développement social durable* » (Dunod, 2004)

contention sur l'exploration, la soumission au couvre feu sur la découverte progressive des lumières de la ville.

À l'évidence, la tâche et la coopération sont ardues pour des parents, des professionnels et des élus locaux soucieux de promouvoir le bien être, l'épanouissement et la réussite sociale et professionnelle des enfants et des jeunes dans des contextes trop souvent marqués par la précarité économique, la relégation culturelle, la solitude urbaine ou rurale, l'individualisme et le consumérisme artificiellement entretenus, la compétition agressive érigée comme mode de relation prédominant. C'est cependant dans de tels contextes que les parents peuvent s'avérer le plus en attente de relations d'accompagnement co-éducatif, entre eux et avec les autres adultes impliqués, et ceci au sens où :

- ils éprouvent, comme l'indique le proverbe africain, « qu'il faut tout un village (ou un quartier, ou un réseau d'acteurs) pour élever les enfants » ;
- ils n'en restent pas moins les solistes, chargés d'exposer le thème principal de la partition, que l'orchestre des acteurs publics et associatifs, chacun dans leurs registres, vient accompagner ;
- l'accompagnement se réfère alors au long chemin que l'on effectue ensemble avec des compagnons de route qui partagent le pain et indiquent ce qu'ils savent du paysage et des carrefours, des dangers et des joies rencontrées, des choix à effectuer, des buts à atteindre.

Les enfants et les jeunes sont souvent les premiers demandeurs de cette mise en relation, en dialogue et en cohérence de tous les adultes qui contribuent de fait, au quotidien, à leur éducation : leurs parents, y compris lorsqu'ils sont séparés, les autres membres de la famille, les voisins, les amis, les professionnels des différents services et institutions fréquentés. Cohérence ne signifie pas coalition ou confusion des rôles : la table ronde autour de laquelle chacun de ces adultes exprimerait son point de vue et écouterait celui des autres dans une atmosphère de confiance et de respect mutuels peut constituer, aux yeux des enfants, une image positive de la coéducation – et même une image désirable, pour les plus âgés, s'ils y sont conviés. Utopie ? Peut-être, mais utopie réaliste : y a-t-il aujourd'hui d'autres façons raisonnables de procéder quand on connaît les impasses auxquelles conduisent le repli défensif des familles, des institutions ou des communautés sur elles-mêmes, et l'enfermement des enfants dans le silence ?

C'est pourquoi il est dangereux, et à terme inopérant, que les récents et actuel gouvernements et certains élus locaux s'acharnent, à travers leurs discours et leurs actes :

- à semer la discorde entre les parents et les autres éducateurs (par exemple en matière de pénalisation accrue de l'absentéisme scolaire, de réhabilitation de méthodes pédagogiques plus que discutables, d'accès aux services de restauration scolaire) ;
- à dresser, par des mesures de discrimination sélective, les parents voire les jeunes les uns contre les autres (par exemple à l'occasion des violences urbaines de novembre 2005) ;
- à stigmatiser des enfants et des familles en difficulté scolaire (par exemple au moyen de dispositifs dits « de réussite éducative » mis en place sans les enseignants et hors des écoles) ;
- à déstabiliser les parents ou futurs parents immigrés en remettant en cause les possibilités de leur regroupement familial et la stabilité de leurs droits de séjour (comme l'envisage l'actuel projet de loi sur l'immigration) ;
- ou encore à vouloir médicaliser voire psychiatriser très précocement les comportements « agressifs » de jeunes enfants, en partie banals mais jugés prédictifs de délinquance ultérieure et systématiquement inférés à leur milieu familial (comme le préconisent de récents rapports « scientifiques » et parlementaires).

Faut-il de nouveau rappeler que, si les parents sont bien les principaux acteurs de l'éducation de leurs enfants, être parent n'est pas « naturel » pour autant ? Qu'on ne le devient pas du jour au lendemain au motif que l'on est le géniteur, l'« auteur » biologique d'un enfant ? Que celui-ci est également l'enfant du contexte social et culturel qui le voit naître et grandir ? On s'engage tout d'abord à être parent en déclarant son enfant à l'état civil et en le reconnaissant comme sien. C'est de même parce que l'on a reconnu publiquement être le parent de cet enfant que l'on est par la suite symboliquement et juridiquement reconnu comme tel. Tout parent qui s'engage ainsi envers son enfant le fait devant la société en sachant qu'elle confère des droits et des devoirs à chacun d'entre eux. Mais il attend d'elle qu'elle assume aussi les siens propres.

Etre parent n'est donc ni un don ni un métier, ni même un apprentissage, mais une co-construction qui se développe au fil de la relation établie avec l'enfant et le proche environnement, formel ou informel, de la famille. C'est pourquoi ne devraient être institués, sauf situations extrêmes de mise en danger des enfants, ni évaluation normative de la « parentalité » ni autres « contrats de responsabilité parentale » venant sanctionner d'éventuelles difficultés éducatives – dont ne sont d'ailleurs indemnes que bien peu de parents, de professionnels ou d'élus.

C'est pourquoi il importe aussi, par exemple, de préserver l'esprit dans lequel les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) ont été promus par l'Etat en 1999 – même si ce fut, déjà, dans la foulée d'un Conseil interministériel de sécurité intérieure. Pour prémunir les parents de la solitude éducative et de la mise à l'index, ces réseaux doivent continuer à susciter et conforter des projets et des relations d'entraides entre parents de tous horizons, et à favoriser à ces occasions le changement des regards et des attitudes qui, trop souvent chargés de méfiances et d'incompréhensions, tendent encore à prévaloir entre parents, professionnels et élus locaux.

Il s'agit plus généralement d'entretenir un climat bienveillant, propice à l'accueil, aux rencontres et aux créativité, et qui garantisse tout d'abord aux parents une écoute et une reconnaissance de ce qu'ils sont, de ce qu'ils font et de ce à quoi ils aspirent ; puis, dans un deuxième temps, un appui à leurs projets ; enfin, et s'il y a lieu, un accès confiant à des ressources d'accompagnement professionnalisées.

Force est de constater qu'un tout autre climat concentre aujourd'hui ses inquiétants nuages vers les parents les plus en difficulté – et peut-être aussi vers ceux qui estiment ne pas l'être. Les discours sur la « parentalité » risquent de se retourner contre les parents eux-mêmes si ceux-ci se laissent désigner comme les seuls responsables de l'éducation de leurs enfants et enfermer dans la culpabilisation qui en résulte. Le risque, quadruple, est celui d'une quadruple perte de confiance :

- risque de fragiliser un peu plus les parents, en leur faisant perdre ce qu'il leur reste de confiance en eux-mêmes ;
- risque de les éloigner des institutions aidantes, par perte de confiance en les missions qui leur sont dévolues ;
- risque de perte de confiance en leurs enfants eux-mêmes, par crainte que les sanctions dont ils peuvent faire l'objet atteignent l'ensemble du groupe familial ;
- risque de leur faire perdre le désir de mettre des enfants au monde, par perte de confiance en l'avenir.

Si, cependant, les temps semblent lourds de menaces pour nombre de parents, l'espoir reste guidé par les capacités de mobilisation que conservent certains d'entre eux et, à leurs côtés, des professionnels et des acteurs associatifs qui partagent l'expérience d'être eux aussi, à leur façon, stigmatisés, dévalorisés, fragilisés. Les uns et les autres sont désormais en position de se solidariser, de s'accompagner mutuellement dans leurs projets, de chercher et de trouver ensemble des réponses pratiques, voire politiques, aux difficultés qu'ils rencontrent. Les connaissances et les expériences des uns peuvent enrichir celles des autres, et les talents de tous peuvent, en se croisant, susciter de façon concrète la cohérence éducative attendue en premier lieu des enfants et des jeunes.

Les dynamiques de réseau impulsées et soutenues de moins en moins par l'État et de plus en plus par les collectivités locales et les associations ont d'ores et déjà prouvé qu'il est possible et indispensable de mobiliser les énergies non pas seulement *pour* mais aussi *avec* les parents – et, en tout cas, pas *contre* eux – si l'on entend leur restituer un rôle d'acteurs du développement social, dès aujourd'hui et pour demain.

Il devient urgent, en d'autres termes, de conjurer le risque de voir ces réseaux peu à peu enjoins de devenir des filets resserrant leurs mailles autour de parents perçus - et finissant par se percevoir - comme coupables ou impuissants. Face à la profusion et à la convergence des intentions politiques qui organisent actuellement ce risque, il est tout aussi urgent de souligner que les parents ne sont pas seulement experts de leur « parentalité », mais qu'ils le sont aussi de leurs espaces et de leurs conditions de vie.

Dans une logique de développement social authentique et durable, aucun projet éducatif, qu'il soit institutionnel ou local, ne devrait donc aujourd'hui être conçu, mis en œuvre et évalué par ou avec des professionnels :

- sans que ceux-ci ne cherchent à mobiliser, aux côtés et en appui des leurs, les « expertises d'expériences » des parents, bref sans conjuguer ce que déjà, quoi qu'on en dise et qu'on en pense, les uns et les autres savent et savent faire ;
- sans procéder non plus à l'humble bilan de ce que, chacun de leur côté, ils ne savent pas et ne savent pas faire, mais qu'ils pourraient peut-être mieux savoir et mieux savoir faire ensemble ;
- sans conforter leurs volontés communes d'en savoir un peu plus sur eux-mêmes et les uns sur les autres, et surtout sur ce à quoi peuvent ouvrir leurs relations et leurs potentiels d'action conjoints ;
- sans concrétiser ensuite les finalités de l'art d'être partenaires : faire savoir ensemble ce que l'on sait faire ensemble, passer du dire entre soi au dire entre tous, confronter le collectif vécu sur place au normatif prescrit d'en haut, privilégier aux douleurs de l'enfermement solitaire dans les représentations péjoratives les plaisirs partagés de la co-construction des émancipations valorisantes;
- sans oublier, enfin, que l'ensemble de ces adultes sont appelés à coopérer de la sorte sous le regard attentif et concerné des enfants et des jeunes, c'est-à-dire aussi des parents de demain.

Il ne restera plus dès lors qu'à convaincre les décideurs politiques de tous bords que, dans ces conditions, les parents aspirent le plus souvent à être considérés - auprès et aux yeux des professionnels qu'ils côtoient - moins comme des sources de problèmes que comme des sources de solutions.

FRÉDÉRIC JÉSU

ARTICLE

2006 - « On ne peut pas être parents tout seuls »

Licence (CC BY -NC-ND)



Vous êtes autorisé à publier, partager, distribuer gratuitement l'œuvre de l'auteur.

Dans la mesure du possible vous devez donner le nom de l'auteur. Vous n'êtes pas autorisé à vendre, louer, reproduire, adapter, modifier, transformer ou faire tout autre usage.

**Courriel de l'auteur :** [contact@frederic-jesu.net](mailto:contact@frederic-jesu.net)

**Site officiel de l'auteur :** <https://www.frederic-jesu.net>

© Copyright-France tous droits réservés 2020-2021

Paris, 2020

ISBN 979-10-394-0448-8